

GROUPES DE TRAVAIL SUR LE CURRICULUM POUR L'ÉLABORATION DU CURRICULUM PROVINCIAL DE LA MATERNELLE À LA 12^E ANNÉE (M À 12) MANDAT

BUT

Les membres des groupes de travail sur le curriculum travailleront avec le personnel d'Alberta Education, en partenariat avec l'Alberta Teachers' Association (ATA), à l'élaboration des ébauches des programmes d'études M à 12 conformément au Cadre directeur pour la conception et l'élaboration du curriculum provincial de la maternelle à la 12^e année (Programmes d'études), 2016. [*The Guiding Framework for the Design and Development of Future Kindergarten to Grade 12 Provincial Curriculum \(2016\)*](#).

Le présent mandat s'applique à tous les groupes de travail sur le curriculum et tiendra compte des besoins pour chaque matière et chaque niveau scolaire.

OBJECTIF

Élaborer des ébauches du curriculum provincial M à 12 (programmes d'études) pour les six matières suivantes : arts langagiers (français, French Language Arts, English Language Arts); mathématiques; études sociales; sciences; éducation artistique (danse, art dramatique, musique, arts plastiques et art); bien-être (santé et éducation physique, planification de la vie au secondaire [développement de carrière et bien-être financier]). L'élaboration des ébauches comprend les introductions aux matières, les portées et séquences ainsi que les résultats d'apprentissage pour être considérés par Alberta Education.

RESPONSABILITÉS

Tous les membres des groupes de travail devront :

- contribuer à l'élaboration des ébauches des introductions aux matières;
- contribuer à l'élaboration des ébauches des portées et séquences spécifiques aux matières M à 12;
- contribuer à l'élaboration des ébauches des résultats d'apprentissage combinant les connaissances conceptuelles et procédurales de chaque matière, les compétences, ainsi que la littératie et la numératie;
- travailler avec leur groupe de matière et de niveau scolaire, tout en collaborant avec les groupes d'autres matières et niveaux scolaires pour élaborer une introduction synchronisée et une ébauche des portées et séquences M à 12 pour les six matières sélectionnées;
- participer à des séances d'orientation sur les divers éléments guidant l'élaboration du curriculum, y compris l'application pour l'élaboration du curriculum (AÉC);
- assister et participer à toutes les séances de travail en personne;
- arriver aux séances de travail prêts à apporter des contributions tout au long des rencontres et lire tout matériel de préparation tel que requis;
- transmettre leurs connaissances et leurs perspectives de la matière;
- utiliser l'AÉC afin de produire les ébauches des programmes d'études;
- apporter une contribution continue et de la rétroaction au besoin entre les séances de travail en personne;
- être des champions du travail d'élaboration tout au long du processus.

La Curriculum Division (CD), en partenariat avec l'ATA, devra :

- assurer le leadership et gérer les activités des groupes de travail;
- tenir des séances d'orientation;
- collaborer avec les membres des groupes de travail à l'élaboration des ébauches des programmes d'études;
- produire des ébauches des programmes d'études et d'autres documents nécessaires pour faire avancer le travail.

DURÉE DU MANDAT

Le mandat des membres des groupes de travail s'échelonne entre octobre 2016 et juin 2022; la durée du mandat de chaque membre sera établie selon l'échéancier des programmes d'études à élaborer par niveau scolaire.

Votre engagement consiste à assister et à participer à des séances de travail (de deux à quatre jours chacune) jusqu'à 18 jours par année approximativement, à compter d'octobre 2016 pour un minimum de trois ans avec un prolongement possible de la durée du mandat jusqu'au 30 juin 2022, selon votre groupe de matière et de niveau scolaire. Si vous ne pouvez pas poursuivre votre engagement au cours des années du mandat, votre direction générale (ou organisme) sélectionnera un remplaçant adéquat.

MEMBRES

Les membres des groupes de travail sur le curriculum représenteront la diversité géographique et démographique de l'Alberta et seront choisis pour leur expertise connexe.

LA REPRÉSENTATION COMPRENDRA :

- des enseignants, des éducateurs et des conseillers
 - provenant des diverses autorités scolaires de l'Alberta, avec une représentation équilibrée de la diversité géographique et démographique de l'Alberta,
 - de l'éducation francophone (désignés par les autorités régionales francophones),
 - en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits,
 - désignés par l'ATA;
- des professeurs et instructeurs au postsecondaire qui enseignent une ou plusieurs des six matières;
- des spécialistes de l'éducation inclusive;
- des spécialistes de l'éducation à la petite enfance;
- une représentation anglophone (A), francophone (F) et des Premières Nations, Métis et Inuits (PNMI) pour les six matières (huit cours), comme suit :
 - English Language Arts (28A + 8PNMI);
 - Français (16F);
 - French Language Arts (16 de l'immersion française);
 - Mathématiques (28A + 8F/IF + 8PNMI);
 - Études sociales (28A + 8F/IF + 8PNMI);
 - Sciences (28A + 8F/IF + 8PNMI);
 - Bien-être (28A + 8F/IF + 8PNMI);
 - Éducation artistique (56A + 8F/IF + 12PNMI).

Total des membres = 196(A) + 56(F) + 16(IF) + 52(PNMI) = 320

PRÉSIDENTE

Chaque groupe sera présidé par un membre du groupe de travail sur le curriculum provenant de la division CD ou par son représentant ou sa représentante selon la matière ou le niveau scolaire.

CRITÈRES DE SÉLECTION

LES CRITÈRES DE REPRÉSENTATION COMPRENNENT CE QUI SUIT :

- être un enseignant chevronné possédant un brevet d'enseignement de l'Alberta et une expérience d'au moins cinq ans dans l'enseignement d'une matière précise;
- être un nouvel enseignant possédant un brevet d'enseignement de l'Alberta et une expérience d'au moins deux ans dans l'enseignement;

- être à l'emploi d'une autorité scolaire et d'un autre établissement d'enseignement;
- être ouvert à de nouvelles idées;
- être capable de communiquer de façon efficace et respectueuse dans un environnement collaboratif;
- avoir une connaissance du curriculum provincial actuel de l'Alberta de la maternelle à la 12^e année.

ATOOUTS :

- avoir une connaissance de la littératie, de la numératie et des compétences telles que définies par Alberta Education;
- avoir une connaissance de l'élaboration de curriculum;
- être spécialisé en éducation inclusive ou en éducation à la petite enfance;
- posséder de l'expertise et de l'expérience dans l'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits;
- avoir de l'expertise et de l'expérience dans l'éducation francophone.

ÉCHELLE DE PARTICIPATION

Le spectre d'engagement des parties prenantes utilisé par Alberta Education se base sur le modèle de l'[Association internationale pour la participation publique \(AIP2\)](#).

Groupes de travail sur le curriculum (formés d'enseignants, de conseillers, de professeurs au postsecondaire)				
Informer	Consulter	Mobiliser	Collaborer	Habiliter
			✓	

Collaborer : Les parties prenantes participent et contribuent aux étapes du processus de prise de décisions, y compris faire une recommandation commune.

RENCONTRES

Les membres participeront en personne à des séances de travail qui auront lieu chaque année entre octobre 2016 et juin 2022. Ces séances auront lieu à Edmonton à compter d'octobre 2016. Chaque séance de travail sera d'une durée de deux à quatre jours pour un total approximatif de 18 jours par année, et sera facilitée au moyen de l'application pour l'élaboration du curriculum (AÉC).

Au terme des échéanciers pour l'élaboration du curriculum, les groupes de travail sur le curriculum pourraient devoir se réunir à nouveau afin d'apporter des révisions aux ébauches des programmes d'études après chaque période de validation.

DÉPENSES

Alberta Education couvrira les frais de déplacement et de subsistance des membres participants et remboursera les frais de suppléance aux autorités scolaires conformément au Tableau de paiements pour l'élaboration du curriculum et des appuis à la mise en œuvre.

CONFORMITÉ À LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Alberta Education est un organisme public assujetti à la Freedom of Information and Protection of Privacy Act (la Loi FOIP). L'information qui pourrait être divulguée en vertu de la Loi FOIP inclut les noms des membres des groupes de travail sur le curriculum, les noms des employeurs des membres des groupes de travail sur le curriculum, toute indemnité ou dépense payée, ainsi que les détails concernant le travail à être accompli par les groupes de travail sur le curriculum. Les renseignements sous la garde et/ou le contrôle d'Alberta Education pourraient être demandés en réponse à une demande d'accès à l'information et pourraient être divulgués conformément à la Loi FOIP.

Les questions concernant l'utilisation ou la divulgation des renseignements personnels recueillis lors de la participation aux groupes de travail sur le curriculum peuvent être adressées à la direction exécutive, Curriculum Coordination and Implementation Sector, Alberta Education, 8^e étage, 44 Capital Boulevard, 10044 108^e Rue N.-O., Edmonton (Alberta) T5J 5E6.

Remarque : Ce mandat est une ébauche et pourrait subir des modifications.